



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 14 DECEMBRE 2020

N°2020-64

L'an deux mille vingt et le lundi quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 8 décembre 2020

Date d’Affichage : 8 décembre 2020

PRESENTS : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIERE
Mme Noëlla ROBIN donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE

ABSENTS : Mme Jeanine PASCAULT,
M. Alexandre FRESNEAU.

SECRÉTAIRE : M. Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Signature de l’avenant à la convention de mécénat entre Sorégies et la commune**

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération N°2016-049 du 28/11/2016 l’autorisant à signer la convention de Mécénat entre SOREGIES et la Commune.

Elle a pour objet de déterminer les conditions de l’opération de mécénat pour offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d’année 2020.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à **1 405 € HT** (1 526 € en 2019). Elle est calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la présente convention.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents et représenté :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant de la convention.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 15 décembre 2020

Le Maire, Géry WIBAUX



Gwiban

AR PREFECTURE

086-218601862-20201215-D2020_64-DE
Regu le 16/12/2020